

BULLETIN D'INSCRIPTION

à joindre avec vos photos et à envoyer avant le 03/10/2019 à :

Mairie de Dombasle - Concours du Club Photo Vidéo Dombaslois

Place Suzanne Pierre – 54110 DOMBASLE-SUR-MEURTHE

Nom :

Prénom :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

Titre des oeuvres :

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

Ce concours photo est organisé par le Club Photo Vidéo Dombaslois, dans le cadre des 5^{es} Rencontres Photographiques de Dombasle, du 24 au 27 octobre 2019.

30 exposants, 2 concours photos dont 1 concours jeunes - règlement sur le site du Club
Invités : Jean-Luc Karcher, Association Les Objectifs du Saulnois, Fotoclub Filderstadt
Salle polyvalente de Dombasle

<https://www.clubphoto-dombasle.net> • contact@clubphoto-dombasle.net

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

✂

dans le cadre des

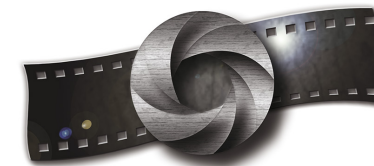
5^{ES} RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES
DE DOMBASLE-SUR-MEURTHE

du 24 au 27 octobre 2019

GRAND CONCOURS PHOTO

Thème libre

ouvert à tous, organisé par le



CLUB PHOTO-VIDEO
DOMBASLOIS

avec le soutien de



salines **o**ptic



RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 • Préambule

Ce concours organisé par le Club Photo Vidéo Dombaslois est ouvert à tous les photographes amateurs. Chaque auteur peut présenter jusqu'à 3 photos. Tous genres et procédés sont admis.

Le thème est libre.

Article 2 • Droits de participation

L'inscription est gratuite pour les membres du club ainsi que pour les habitants de Dombasle. Les autres participants devront s'acquitter d'une participation forfaitaire de 6 € pour couvrir les frais de fonctionnement. Le règlement se fera par chèque libellé à l'ordre du Club Photo Dombaslois et sera joint à l'envoi des photos.

Article 3 • Présentation des œuvres

Présentation des photos sur support rigide 30×40 cm (une tolérance de + ou - 0,5 cm est admise), excepté bois, verre, dibond et plexi.

Libre choix est laissé pour le format de la photo à l'intérieur du support. Les supports doivent être vierges de toute inscription autre que le nom, le prénom, les coordonnées de l'auteur ainsi que le titre de l'œuvre au dos.

Aucun signe distinctif, signature, titre ou autre ne doit apparaître sur la photo sous peine d'élimination.

Article 4 • Acheminement des œuvres

Les colis contenant les œuvres seront adressés à l'adresse suivante :

Mairie de Dombasle - Concours du Club Photo-Vidéo Dombaslois
Place Suzanne Pierre
54110 DOMBASLE-SUR-MEURTHE
Tél. : 06 80 25 11 38

Possibilité également de déposer les œuvres à cette adresse durant les heures de permanence du club les vendredis de 16 h à 20 h (2 avenue du Général de Gaulle, à Dombasle).

Tous les envois devront parvenir impérativement avant le

03 octobre 2019

Toutes les photographies seront renvoyées à leurs auteurs à la condition d'avoir fourni, au moment de leur dépôt, une enveloppe dûment affranchie et libellée à l'adresse retour. Possibilité également de retirer les œuvres durant les heures de permanence du club. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou de perte par la Poste.

Article 5 • Droit d'auteur

Les candidats s'engagent à ne présenter que des clichés qu'ils auront personnellement réalisés et dont ils détiennent entièrement les droits. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables au cas où une personne photographiée demanderait réparation, le photographe étant supposé avoir demandé son accord avant de la photographier.

La participation à ce concours entraîne *ipso facto* l'acceptation du présent règlement. Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès des organisateurs.

Article 6 • Jury et jugement

Le jury sera composé de 5 personnes. Il s'agira de personnalités reconnues dans le monde de l'image, étrangères aux auteurs participants à la compétition. Les photos seront également soumises au vote du public lors des deux journées d'exposition.

Les notifications du jury seront souveraines et les jugements sans appel, sauf en cas d'inobservation du présent règlement ou de violation des droits d'auteurs.

Article 7 • Remise des prix

Le palmarès sera divulgué lors du vernissage de l'exposition des photos concourantes qui aura lieu Salle polyvalente de Dombasle-sur-Meurthe le : vendredi 25 octobre 2019.

Le prix du public sera remis au plus tard lors de l'Assemblée Générale ordinaire du club.

Article 8 • Dotation

- 1^{er} prix : Prix de la ville de Dombasle – 200 €
- 2^e prix : une paire de lunettes solaires d'une valeur de 150 € offerte par Salines Optic
- 3^e prix : Prix du Club – 100 €
- Prix du public : Coffret cadeau d'une valeur de 130 € offert par la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois.

